

# Spécial CAPEPS externe 2013

*Un dossier  
pour vous aider*

*Des fiches à  
télécharger et  
à nous renvoyer  
pour votre  
affectation*

*Le SNEP  
au cœur  
du métier,  
de la solidarité,  
de la profession*

## Le SNEP-FSU : usez-en !

**V**ous passez le concours dans une situation particulière : vous êtes rentré-es dans ces études à un moment où les recrutements en EPS étaient scandaleusement limités à 400 par an et vous avez subi une réforme de la formation des enseignants que le SNEP, au sein de la FSU, mais aussi avec les syndicats étudiants, a combattue.

Grâce à l'action menée par le SNEP et la profession pour la place de l'EPS dans le système éducatif, contre les suppressions de postes, pour des créations, le nombre de postes ouverts au CAPEPS a augmenté : 760 cette année et 839 prévus pour 2014 (admissibilité en juin 2013). Des luttes que le SNEP continuera de mener puisque les besoins de la discipline sont loin d'être satisfaits. Mais la première exigence que porte le SNEP, avec vous, c'est que tous les postes ouverts soient bien pourvus ! Les évolutions sur le dossier de la formation des étudiants (FDE), actuellement au cœur des débats sur la loi d'orientation, ne sont pas à la hauteur de nos exigences concernant celle-ci.

Sur la FDE, comme sur les autres sujets traités par la loi, le SNEP-FSU participe activement aux débats engagés et met en avant ses revendications pour l'EPS et le sport scolaire comme éléments forts d'une indispensable refondation du système éducatif. Soucieux de porter les propositions de la profession, le SNEP a engagé cette année un vaste débat national avec les enseignants d'EPS pour l'écriture d'un « manifeste » et vient d'organiser fin mai des Etats Généraux de l'EPS et du Sport Scolaire.

Le SNEP-FSU, seule organisation réellement représentative des enseignants d'EPS (84,5% des voix aux élections professionnelles), est un syndicat particulier, ancré sur les questions professionnelles, sur les préoccupations pédagogiques, sur la promotion de notre discipline et de notre métier, tout en défendant pied à pied les intérêts des collègues : ses Etats Généraux, son action pour les postes, ses propositions et mobilisations pour la formation des enseignants, pour le système éducatif, pour un sport émancipateur, son implication dans les luttes générales avec la FSU (pouvoir d'achat, protection sociale, retraites, services publics,...) en attestent.

Les militants du SNEP, ses élus, sont à votre disposition pour vous renseigner, vous aider, n'hésitez pas à les contacter.

**Bon courage à vous toutes et tous. Nos vœux de réussite vous accompagnent.**

**Serge CHABROL**  
Secrétaire général

De 400 à 450, 560, 600, 760, 839 : recrutements pour le CAPEPS Externe

De 0 à 40, 48, 60, 65 : recrutements pour le CAPEPS Interne

De 0 à 55 : recrutements pour le CAPEPS Réservé

En 4 ans, des bougés importants !

Solidaire des Etudiants STAPS, des Précaires, le SNEP mène, avec la profession, la bataille majeure de l'Emploi statutaire.

	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Recrutements	1 522	1 490	932	955	415	415	415	415	508	626	745	920

Depuis 10 ans, nous avons assisté à un véritable effondrement des recrutements en EPS. Avec la politique de suppression d'un fonctionnaire sur deux et de deux sur trois en EPS, près de 4 500 emplois ont été supprimés en EPS, mettant à mal l'enseignement de notre discipline, et démobilisant les étudiants en STAPS qui se destinaient à la filière « éducmot ». L'EPS était dans la ligne de mire ! L'arrivée d'initiatives comme l'accompagnement éducatif sportif ou bien le dispositif « cours le matin, sport l'après midi » sans parler des agressions contre le sport scolaire ont renforcé cette politique.

#### Sans un SNEP combatif, quelle serait la hauteur des recrutements aujourd'hui ?

Ne se laissant pas abuser par les discours du ministère sur des soi-disant excédents en EPS, le SNEP a organisé, et continue de le faire, la mobilisation des collègues dans

les établissements pour refuser les HSA, se battre contre les suppressions de postes. Il n'a cessé également de dénoncer les conséquences de cette politique de suppression d'emploi : remplacements non assurés, explosion de la précarité (x10 en 5 ans), baisse des postes aux concours et fermeture de certains concours. Il a multiplié les interventions au Ministère.

#### Des bougés importants :

Les actions et les mobilisations commencent à produire des effets. Pour 2013 : passage de 600 à 760 postes au CAPEPS Externe (+27%), 839 postes au CAPEPS 2013 bis, réouverture du CAPEPS réservé (55 postes) passage de 60 postes à 65 au CAPEPS Interne, évolution qui reste cependant très largement insuffisante. Ces progressions sont à mettre au crédit de l'action du SNEP-FSU, avec les enseignants d'EPS. Ils sont source d'espoir.

Des bougés qui restent bien trop insuffisants pour assurer la réussite de tous les élèves !

Pour autant, ces avancées ne sont pas encore à la hauteur des besoins. Pour couvrir les départs en retraite, résorber la précarité, assurer les horaires et les remplacements, s'attaquer aux retards accumulés, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités il faut recruter plus !

#### Participez à l'action vous aussi !

Signez la pétition exigeant, dès cette année, l'augmentation des recrutements et l'ouverture de listes complémentaires. Exigeons un plan de recrutement pluriannuel et l'élargissement des perspectives de titularisation des précaires pour répondre aux besoins des élèves, pour mettre en œuvre une EPS de qualité.

### SOMMAIRE

- Édito ..... p. 1
- Recrutements, emplois ..... p. 2
- Un beau métier ? ..... p. 3
- Paroles de jeunes profs ..... p. 3
- Des enseignants maltraités ..... p. 3
- Enseigner, un métier qui s'apprend ! ..... p. 4
- Le zéro éliminatoire ..... p. 4
- Les ESPE ..... p. 5
- Quelles situations à la rentrée ? ..... p. 5
- CLES et C2i ..... p. 5
- Affectation des stagiaires ..... p. 6
- Le rôle du SNEP ..... p. 6
- Calendrier 2013 ..... p. 7
- Barème pour l'affectation ..... p. 7
- Les responsables académiques ..... p. 8



Un problème, une question, un renseignement ?  
Pas d'hésitation, joignez-nous par mail, par téléphone.

Ou bien rendez-vous sur le site du SNEP :

<http://www.snefsu.net/index.php>

Ce bulletin a été préparé par :



Didier  
ABRIOU



Coralie  
BENECH



Alain  
BRIGLIA



Christian  
COUTURIER



Polo  
LEMONNIER



Claire  
PONTAIS

## Un beau métier ?

Prof d'EPS, prof de gym, prof de sport... peu importe le nom ou le surnom que l'on nous donne au fil du temps et des modes. C'est un beau métier, assurément.

En tout cas c'est un métier volontairement choisi, jamais ou très rarement par défaut. Les jeunes y pensent très tôt, et font les études qu'il faut. Nous n'avons pas, comme dans les autres disciplines, de problème de recrutement. Tout au moins pas encore. Parce que, il faut bien le constater, le nombre de candidats diminue sensiblement et encore plus chez les femmes.

Un beau métier, exercé avec plaisir sans doute. Le plaisir, principalement, de transmettre le goût de la pratique physique.

Mais un métier qui a changé, dans ses contenus, mais aussi dans ses conditions d'exercice.

Embringués, comme les autres, dans une course à l'ultralibéralisme, les enseignants d'EPS ont subi la perte des moyens qu'ils avaient mis longtemps à gagner (toutes les luttes des années 70 et celles des années 80 pour construire une discipline à part entière), le manque jamais rattrapé d'installations sportives et la déconsidération liée aux priorités du socle commun. Et ils ont pris de plein fouet quelque chose qui leur était totalement étranger : la pression managériale qui déshumanise et détruit le lien social. Enfin ils ont dû avaler un déni de leur professionnalité, effet pervers d'une conception « applicationniste » des programmes et autres référentiels d'évaluation.

Un décalage de plus en plus grand s'opère alors entre le métier rêvé, parfois fantasmé, et celui que l'on veut nous faire faire, plus pauvre et moins glorieux.

La profession saura t-elle se sortir du piège ? Parce c'est quand même un beau métier...

## Des enseignants *maltraités*

### Travailler toujours plus et plus longtemps pour recruter moins !

Telle est bien la finalité de la réforme des retraites votée à l'automne qui oblige de plus en plus de collègues à retarder leur départ et donc à ne pas libérer leur poste.

En parallèle, un des plus importants chevaux de Troie contre les recrutements, contre l'emploi des jeunes, est bien l'imposition massive des HSA qui masquent les besoins.

### La multiplication des HSA « tue » l'emploi

En effet, dans le second degré, on compte aujourd'hui plus de 700 000 Heures Supplémentaires Année. En EPS, le SNEP en dénombre près de 35 000 ce qui représente l'équivalent de 1 500 postes cachés

dans les établissements. Postes qui pourraient être mis au concours !

### Des classes toujours plus chargées et un temps d'apprentissage de plus en plus réduit

La démographie qui remonte depuis 4 ans se traduit par l'augmentation des effectifs dans les classes. Cela signifie en EPS moins de temps d'apprentissage pour chaque élève, moins de disponibilité pour l'enseignant, des conditions d'apprentissage plus difficiles... Ce « moins d'école », touche particulièrement les élèves les plus défavorisés qui n'ont que l'école pour lutter contre le déterminisme social ! L'objectif n'est pas de donner les moyens pour la réussite de tous les jeunes mais, hélas, de faire des économies sur l'éducation.

## Paroles de jeunes profs !

*« Même si certains rencontrent des difficultés, nous avons tous envie de faire ce métier. Personnellement, j'essaie de faire le mieux possible et je peux dire que je me régale ! »*

*« Je n'ai jamais cru m'être trompé de métier car j'adore toujours apprendre aux élèves autant qu'avant. Le souci c'est que ces temps d'apprentissage s'amenuisent devant les contraintes réelles du métier : l'obligation d'évaluer, de certifier me gêne terriblement ».*

*« Depuis 4 ou 5 ans, j'ai l'impression d'évoluer dans une véritable entreprise où les finances guident toutes les actions du lycée. Ne pas amener mes élèves à une compétition, à la piscine ou en stage de plein air pour des raisons financières me dépasse complètement. J'étais loin d'imaginer que l'on pouvait gérer un établissement « public » comme une véritable entreprise « privée »... ».*

*« L'équipe pédagogique doit être le premier lieu, non pas de la plainte, mais de la formulation des problèmes et de la tentative de résolution. Des élèves qui « mettent le bazar » par exemple n'est pas un problème individuel mais une construction sociale qu'il faut détricoter. Des difficultés pour faire apprendre, un problème de contenu, un problème de conception des APSA sont des objets de débats collectifs... ».*

*« De même, se réapproprier des discussions plus fondamentales sur l'identité de la discipline, le rôle de la certification, la critique des programmes, les améliorations nécessaires des conditions matérielles d'enseignement sont des sujets qui doivent être réactivés. Dans ce cadre, le syndicat permet d'ouvrir des espaces où la liberté de parole est essentielle. Parler de son métier est une manière de le faire revivre, en dehors des contraintes quotidiennes. Rien que pour cela la cotisation syndicale devrait être remboursée par la sécurité sociale ! »*

# Enseigner, un métier qui s'apprend !

Faire réussir tous les élèves est un enjeu déterminant. Cela suppose des enseignants compétents, concepteurs de leurs pratiques, ayant un métier reconnu et revalorisé. L'année de fonctionnaire stagiaire, puis ensuite la formation continue, sont indispensables pour compléter la formation reçue en STAPS. Le gouvernement a prévu une réforme qui permet une entrée progressive dans le métier, mais celle-ci ne s'appliquera pas à la promotion 2013 qui n'aura droit qu'à une décharge de 3h pour la formation. Il reste beaucoup à faire pour que la réforme, qui débute de manière transitoire avec les lauréats du concours 2013-bis, améliore réellement la qualité de la formation.

## Le SNEP revendique

### Pour les lauréats-es du concours

Une année de formation avec au maximum un tiers temps devant les élèves, rémunérée à temps plein. Celle-ci devrait porter en priorité sur des formations complémentaires dans les APSA et proposer des conditions de formation s'appuyant sur le travail en équipe et l'analyse de pratiques.

La formation initiale en STAPS, ainsi que la préparation au CAPEPS ne suffisent pas pour évoluer durant les 42 années pendant lesquelles les enseignants-es vont devoir enseigner. Ces formations doivent être encadrées par des équipes de formateurs, intégrant les tuteurs et en lien avec la nouvelle ESPE.

### Pour le tuteur ou la tutrice

Une décharge horaire, une formation et une rémunération pour pouvoir exercer pleinement un rôle de formateur en alliant, visite, accueil et conseils.

Le tutorat est une mission de formation qui ne doit pas se confondre avec l'évaluation.

### La nécessité de pré-recrutements dès la Licence

La réforme du gouvernement Hollande prévoit une entrée progressive dans le métier à mi-temps. Cependant, ce mi-temps devant élèves ampute la formation initiale d'une

demi-année. Une bonne formation devrait être progressive de la licence jusqu'à l'année post-master, avec des pré-recrutements dès L3 (sur concours) pour les étudiants qui se destinent tôt au métier d'enseignant d'EPS, une rémunération des deux années de master, et une année de fonctionnaire stagiaire post-master. Ces pré-recrutements permettraient d'aider financièrement les étudiants, de sécuriser leur parcours tout en assurant des stages et la préparation au CAPEPS. Dans l'immédiat, le SNEP demande à minima la rémunération des stages de pratique accompagnée de master1.



## Le zéro éliminatoire

Vous passez les dernières sessions du CAPEPS avant de nouvelles modifications qui verront le jour en 2014. C'est donc la réglementation en cours qui s'applique pour les CAPEPS 2013 et 2013-Bis (ou juin 2014 anticipé). Un zéro à toute ou partie d'épreuve est éliminatoire. Ce qui signifie concrètement qu'un zéro dans une pratique physique ne vous permettra pas d'être reçu-e.

Le SNEP a plusieurs fois condamné ce dispositif qui entraînait trop de problèmes, de contestations (qui n'ont pas abouti), et un fort sentiment d'iniquité parfois. Nos arguments ont été entendus :

l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du CAPEPS, dans son article 10 énonce cette fois-ci : « Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. » Autrement dit, c'est la note globale de 0 à l'épreuve, qui comporte également un oral, qui est éliminatoire. Mais cet arrêté ne s'appliquera que pour le concours 2014 (admissibilité en avril/admission en juin 2014). Soyez donc vigilant-es, prudent-es, que ce soit dans le respect des conditions de l'épreuve que du barème retenu.

## Les futures Ecoles du Professorat et de l'Education

Les ESPE ouvriront en principe à la rentrée 2013. Ces ESPE intégreront les ex-IUFM, les UFR-STAPS, ainsi que l'Inspection. Leur mise en place s'est faite dans l'urgence et il est probable qu'il y ait quelques dysfonctionnements à la rentrée !

Le SNEP sera vigilant, les étudiants et fonctionnaires stagiaires ne doivent pas subir les conséquences d'une réforme menée à la hâte et sans grande concertation. N'hésitez pas à signaler tout problème que vous rencontrerez.

## CLES et C2i ne sont plus exigés pour la titularisation

Un projet de décret a été adopté au Comité Technique Paritaire du 16 avril 2013 : pour les concours 2013 et 2014, le CLES et le C2i ne seront plus exigés pour la titularisation, ils seront intégrés à la formation.

C'est une victoire des organisations syndicales et particulièrement de la FSU et du SNEP qui a été à l'initiative d'une pétition. C'est aussi une mesure de raison pour le ministère qui a constaté que près de 50% des lauréats du concours ne possédaient pas ces certifications difficiles à obtenir. Un délai de 3 ans, à compter de la titularisation, est laissé aux enseignant-es concerné-es afin qu'ils suivent des actions de formation en vue de la préparation à ces qualifications.

*En l'absence de réelle formation, le SNEP vous incite à formuler des demandes au PAF (Plan Académique de Formation Continue). Il vous invite également à participer aux différents stages proposés par le SNEP-FSU.*

## Les diverses situations à la rentrée 2013

### • Les lauréat-es du concours 2013

14h d'EPS + 3h d'A.S ; rémunération à temps plein ; une journée libérée pour 3h de complément de formation.

### • Les admissibles du concours 2013-bis

6h d'EPS + 3h d'A.S au premier trimestre (6h sans A.S le reste de l'année) ; rémunération mi-temps (il est possible de cumuler avec les bourses) ; journées réservées pour préparer le master2 et les oraux du CAPEPS (le nombre de jours de présence dans l'établissement n'est pas cadré au plan national, il relève de décisions locales ; les postes ne doivent pas être éloignés de l'université.

Remarque : accepter le tiers temps avec les élèves n'est pas obligatoire.

### • Les admissibles déjà titulaires d'un master

Ils peuvent être en situation d'étudiant-contractuel rémunéré à temps plein s'ils assurent 14h +3h d'AS toute l'année.

### • Les non-reçus au concours titulaires du master

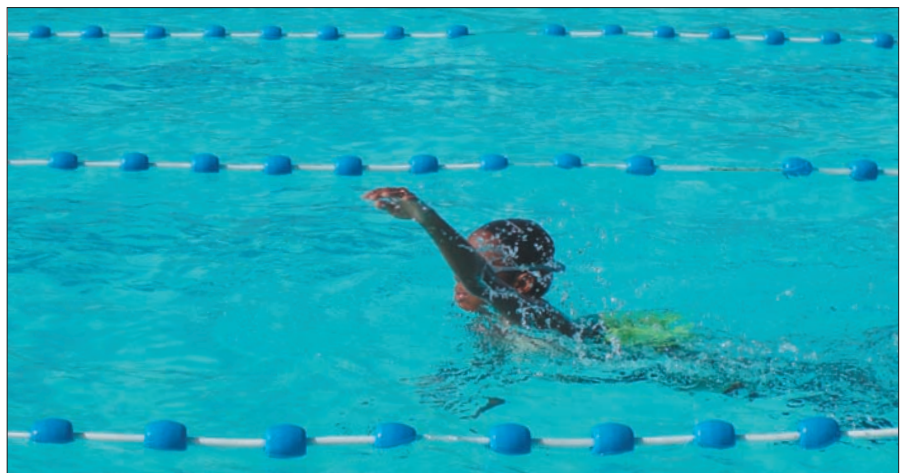
Ils doivent pouvoir continuer à préparer le concours sous un régime étudiant (y compris les contractuels). Le SNEP demande que l'Etat investisse dans les préparations au concours hors master et conteste le fait que les droits d'inscription en D.U. soient très élevés.

### • Les non-reçus au concours, non titulaires du master

Ils peuvent redoubler le M1 ou passer en M2 et re-préparer le CAPEPS 2014 en même temps que leur M2. A l'avenir, d'après une note de service du Ministère de l'Enseignement Supérieur, le passage de M1 à M2 des non-admissibles nécessitera un entretien individuel.

## Possibilité d'accueil par académie : calibrage officieux

Aix-Marseille	45
Amiens	15
Besançon	13
Bordeaux	75
Caen	15
Clermont-F	20
Corse	1
Créteil	88
Dijon	35
Grenoble	37
Guadeloupe	En attente
Guyane	En attente
Lille	33
Limoges	9
Lyon	40
Martinique	0
Mayotte	0
Montpellier	24
Nancy-Metz	14
Nantes	50
Nice	20
Orléans-tours	36
Paris	36
Poitiers	38
Reims	4
Rennes	34
La Réunion	8
Rouen	16
Strasbourg	31
Toulouse	42
Versailles	90



# L'affectation des stagiaires s'effectue en 2 temps

## 1<sup>er</sup> temps : début juillet, affectation inter-académique

Tous les lauréats recrutés au CAPEPS 2013 seront nommés - dans une académie et pour une année - en tant que fonctionnaires-stagiaires à la rentrée 2013.

Vous devez saisir vos vœux sur SIAL entre le 2 mai et le 16 juin midi ; la photocopie de l'écran de saisie est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation. Envoyez-nous le double au SNEP avec votre fiche syndicale d'affectation disponible sur le site du SNEP.

### Procédures

Le ministère prononce les affectations vers les académies en fonction des possibilités d'accueil. A titre purement indicatif nous vous fournissons ci-dessous des informations

officieuses que les militants du SNEP ont pu recueillir auprès des services académiques.

Les lauréats sont affectés à partir d'un barème - ci-contre - prenant en compte le rang de classement au concours, la situation administrative, professionnelle, familiale, ainsi que la nature du concours. Les vœux des lauréats sont examinés dans l'ordre dans lequel ils ont été formulés. Si aucun des vœux n'a pu être satisfait, les lauréats sont affectés "en extension" hors de leurs vœux, à partir du premier vœu exprimé en fonction des possibilités restantes dans les académies. L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en qualité de stagiaire en fonction des seuls besoins du service.

A égalité de points, les lauréats sont départagés en prenant compte dans l'ordre : la situation familiale, le rang de classement, l'ordre des vœux exprimés, et la date de naissance.

### Tout ce que vous devez savoir

Le ministère a publié au B.O. N°16 du 18 avril, la note de service concernant l'affectation des stagiaires. Vous devez consulter cette circulaire disponible sur le site du SNEP ou sur <http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-information-aide-aux-laureats.html>

## 2<sup>ème</sup> temps : affectation en établissement

A l'aide des informations que vous nous fournissez, nous vérifions les affectations proposées par le ministère et nous vous faisons parvenir un bulletin d'accueil académique. Il comporte des informations qui vous seront indispensables pour votre entrée académique dans le métier.

D'autre part, chaque rectorat d'académie doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : vous y trouverez les démarches administratives à accomplir dans le cadre de la phase intra-académique d'affectation. En principe, vous devez avoir la

possibilité, dès la connaissance de l'académie dans laquelle vous êtes nommés, de formuler des vœux.

Pour toute précision concernant la date probable d'affectation en établissement, s'adresser au SNEP de l'académie concernée. Nous mettons à votre disposition et en téléchargement sur le site du SNEP un dossier complet relatif aux conditions d'affectation en stage :

<http://www.snepfsu.net>  
rubrique les stagiaires

### Le rôle du SNEP

A chaque étape, les représentants et élus du SNEP interviennent à partir des fiches syndicales et des informations que vous leur communiquez pour défendre les droits de chacun en matière d'affectation. Ils veillent au respect du barème et interviennent pour améliorer le projet d'affectations proposé par l'administration. Il est donc nécessaire de fournir tous les éléments utiles aux représentants du SNEP national et académique afin qu'ils soient en mesure de suivre votre dossier. Un bulletin préparant la phase intra académique sera adressé à tout stagiaire qui nous aura transmis sa fiche ou laissé ses coordonnées à Vichy.

Les pièces justificatives ainsi que tout courrier concernant votre affectation sont à adresser au :

Ministère de l'Education Nationale  
et de la Recherche  
Gestion des Stagiaires EPS  
Bureau DGRH/B2-2  
72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13  
Tél. : 01 55 55 54 54

Sur toute correspondance préciser « gestion des stagiaires EPS » et joindre une copie de la lettre prononçant l'admissibilité et la copie écran de la saisie des vœux sur SIAL.

Début juillet :  
résultats

5-12 juillet :  
affectation académique

Je pense à envoyer ma fiche de  
vœux au SNEP (disponible sur  
le site) !

Si vous avez oublié de saisir vos vœux,  
ou si vous devez apporter  
des modifications à votre situation,  
informez-nous immédiatement  
avant le 1<sup>er</sup> juillet  
et envoyez un courrier  
et un mël au ministère à :  
[corinne.raffin@education.gouv.fr](mailto:corinne.raffin@education.gouv.fr)

Pour toute information  
complémentaire  
s'adresser  
au SNEP

76, rue des Rondeaux,

75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 10 ou 32

Fax : 01 43 66 72 63

Mël : [stagiaire@snepfsu.net](mailto:stagiaire@snepfsu.net)

# Calendrier 2013 et barème pour l'affectation

## Calendrier 2013

### • 2 mai 16 juin 2013 minuit :

Date limite de saisie des vœux.

### • 21 juin 2013 :

#### Date limite d'envoi des pièces à adresser DGRH/B2-2

- Pour faire des corrections, sur la situation professionnelle.
- Pour justifier la qualité de fonctionnaire, d'enseignant contractuel ou de titulaire du ministère de l'agriculture.
- Pour une demande d'affectation dans une même académie pour deux lauréats mariés ou pacsés.

### • Avant le 1 juillet 2013 :

Date limite à prendre en compte au titre de rapprochement de conjoint :

- Mariage et/ou PACS.
- Enfants nés et reconnus par les deux parents.
- Enfants à naître reconnus par anticipation.

### • Dès le résultat des affectations à partir du 5 juillet 2013, envoi des pièces justificatives au rectorat d'affectation.

#### Sont concernés :

- Rapprochement de conjoint.

- Mutation conjointe de deux lauréats.
- Lauréat ayant la qualité de travailleur handicapé.
- Affectation en département d'outre-mer.

### • Affectation en établissement :

Selon calendrier académique.

### • 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

Date d'affectation et de nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

### • 30 novembre 2013 :

Date limite d'envoi pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou ATER.

## Barème 2013

<b>TRAVAILLEUR HANDICAPÉ</b>	1000 points	Sur le premier vœu
<b>SITUATION FAMILIALE</b>		
Rapprochement de conjoints	150 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle du conjoint ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Enfant(s) à charge (Dans le cadre du RC uniquement)	75 points	- Par enfant à charge de moins de 20 ans au 1 <sup>er</sup> septembre 2013 - Sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Rapprochement de la résidence de l'enfant	100 points (forfaitaires)	- Situations de garde conjointe ou alternée, de parent isolé - Sur le premier vœu correspondant à l'académie dans laquelle se situe la résidence de l'enfant (ou pour les personnes isolées, l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant) ainsi que sur les académies limitrophes, mentionnées immédiatement après.
<b>RANG de CLASSEMENT au CONCOURS (1 décile = 76 places)</b>		
1 <sup>er</sup> décile	150 points	Sur tous les vœux
2 <sup>ème</sup> décile	135 points	Sur tous les vœux
Du 3 <sup>ème</sup> décile jusqu'au 10 <sup>ème</sup> décile = 15 points en moins par décile		
<b>LAURÉATS de L'AGRÉGATION</b>	100 points	Sur tous les vœux.
<b>SITUATION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE au MOMENT de L'INSCRIPTION au CONCOURS</b>		
Titulaires de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière à l'inscription	500 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique.
Lauréats contractuels du 2 <sup>nd</sup> degré public de l'EN, CPE contractuels, COP contractuels, MA garantis d'emploi, M.I.-S.E. et AED	500 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à l'académie (ou centre de formation COP) où ils ont exercé un an équivalent temps plein durant les deux dernières années (exercice effectif, hors périodes de congés).
Lauréats des concours réservés ou des examens professionnalisés réservés	950 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à l'académie (ou centre de formation COP) où ils ont exercé pendant l'année précédant l'obtention du concours.

## Responsables académiques stagiaires 2013

AIX	Dominique FROHRING	<a href="mailto:corpo-aix@snepfusu.net">corpo-aix@snepfusu.net</a>	04 92 51 57 67 06 85 05 03 10	LES GENTIANES PLACE DU CHAMPSAUR	05000	GAP
AMIENS	Thierry PATINET	<a href="mailto:cathythierry.patinet@wanadoo.fr">cathythierry.patinet@wanadoo.fr</a>	03 44 78 07 36	16 RES SAINT LOUIS CANNETTECOURT	60600	BREUIL LE VERT
BESANÇON	Samuel JOST	<a href="mailto:samuel.jost25@gmail.com">samuel.jost25@gmail.com</a>	06 70 90 36 08	3 RUE DU CHATEAU CHASTAING	25300	PONTARLIER
BORDEAUX	Hélène DEBELLEIX	<a href="mailto:helene.debelleix@wanado.fr">helene.debelleix@wanado.fr</a>	06 67 28 99 03	SNEP BORDEAUX 138 RUE DE PESSAC	33000	BORDEAUX
CAEN	Christian BAES	<a href="mailto:s3-caen@snepfusu.net">s3-caen@snepfusu.net</a>	06 59 98 80 88	3 ALLEE ROBERT DESNOS	14550	BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Thierry CHAUDIER	<a href="mailto:thierry.chaudier@virginbox.fr">thierry.chaudier@virginbox.fr</a>	04 63 07 51 45 06 82 60 95 76	20 RUE FAUQUE	03400	YZEURE
CORSE	Bernard BAREL	<a href="mailto:bbarel@wanadoo.fr">bbarel@wanadoo.fr</a>	04 95 70 42 4 06 09 76 17 32	Groupe Scolaire J. PIETRI 5 RUE PASTEUR	20137	PORTO VECCHIO
CRÉTEIL	Coralie BENECH	<a href="mailto:s3-creteil@snepfusu.net">s3-creteil@snepfusu.net</a>	06 74 00 12 68	SNEP/FSU MAISON DES SYNDICATS 11-13 RUE DES ARCHIVES	94000	CRETEIL
DIJON	Xavier PLET	<a href="mailto:xavillard@hotmail.com">xavillard@hotmail.com</a>	06 78 19 71 06	68 D RUE MORINET	71100	CHALON SUR SAONE
GRENOBLE	Benoît BOURGEOIS	<a href="mailto:s3-grenoble@snepfusu.net">s3-grenoble@snepfusu.net</a>	06 83 18 17 46	338 RUE NICOLAS PARENTS	73000	CHAMBERY
GUADELOUPE	Guy-Luc BELROSE	<a href="mailto:gbelrose@orange.fr">gbelrose@orange.fr</a>	05 90 23 13 66 06 90 35 61 05	POIRIER DE GISSAC 10 LOT BELLE MARE	97180	SAINTE ANNE
GUYANE		<a href="mailto:s3-guyane@snepfusu.net">s3-guyane@snepfusu.net</a>				
LILLE	Nicolas HABERA	<a href="mailto:nicolashabera@gmail.com">nicolashabera@gmail.com</a>	03 20 13 03 57 06 64 21 58 05	34 RUE LOUIS LOUCHEUR	59510	HEM
LIMOGES	Lucile GRES	<a href="mailto:s3-limoges@snepfusu.net">s3-limoges@snepfusu.net</a> <a href="mailto:lucile.gres@yahoo.fr">lucile.gres@yahoo.fr</a>	05 55 01 90 15 06 82 26 49 68	24 BIS RUE DE NEXON	87000	LIMOGES
LYON	Eric STODEZYK	<a href="mailto:stoeps@free.fr">stoeps@free.fr</a>	09 53 60 48 49 06 13 08 11 74	36 ALLÉE DU LEVANT	69250	CURIS AU MONT D'OR
MARTINIQUE	Jennifer SENEGAS-ROUVIERE	<a href="mailto:s3-martinique@snepfusu.net">s3-martinique@snepfusu.net</a>	06 96 72 39 00	10E VILLAGE MORNE SUREY 5,5KMS DE REDOUTE	97200	FORT DE FRANCE
MAYOTTE	Frédéric MULLER	<a href="mailto:s3-mayotte@snepfusu.net">s3-mayotte@snepfusu.net</a>	06 39 09 92 43	48 CHAMPS D YLANG COMBANI II	97680	CENTRE
MONTPELLIER	Patrick BASSIS	<a href="mailto:patbassis@aol.com">patbassis@aol.com</a>	06 63 90 72 51	47 RUE DES FONTAINES	30420	CALVISSON
NANCY	Laurence BAUDESSON	<a href="mailto:lbaudesson@sfr.fr">lbaudesson@sfr.fr</a>	06 78 39 33 25	SNEP NANCY-METZ 17 RUE DROUIN	54000	NANCY
NANTES	Dominique LANDON	<a href="mailto:domie.stephanides@gmail.com">domie.stephanides@gmail.com</a>	02 43 82 23 06 06 20 46 24 30	10 AVENUE DE LA CLOSERIE	72190	COULAINES
NICE	Carline HERAUD	<a href="mailto:christophe.barberietaro@orange.fr">christophe.barberietaro@orange.fr</a>	06 07 99 64 47	1130 CHEMIN DE PARAVIEILLE	06440	PEILLE
ORLÉANS	Christian GUERIN	<a href="mailto:s3-orleans@snepfusu.net">s3-orleans@snepfusu.net</a>	06 26 03 06 19	33 RUE DE VERDUN	28150	VOVES
N. CALÉDONIE	Lise POUILLY	<a href="mailto:lisehasholder@mls.nc">lisehasholder@mls.nc</a>	00687 79 57 53	CLG BOULARI 10 RUE CES BOULARI BP 722	98809	MONT DORE
PARIS	Martine HINGANT	<a href="mailto:s3-paris@snepfusu.net">s3-paris@snepfusu.net</a>	06 08 98 18 00	76 RUE DES RONDEAUX	75020	PARIS
POITIERS	Claire MACHEFAUX	<a href="mailto:cmachefaux@wanadoo.fr">cmachefaux@wanadoo.fr</a>	06 61 77 82 13	41 RUE DU 8 MAI 1945	79000	NIORT
REIMS	Matthias CARPENTIER	<a href="mailto:matthias.carpentier@orange.fr">matthias.carpentier@orange.fr</a>	06 77 18 58 92	3 RUE DU CHEMIN DES DAMES	02160	JUMIGNY
RENNES	Jo BOULC'H	<a href="mailto:boulch.joseph@wanadoo.fr">boulch.joseph@wanadoo.fr</a>	02 99 04 33 70	7 ALLEE DES CHENES	35690	ACIGNE
RÉUNION	Camille DEHAIS Candice BILLY	<a href="mailto:camilledehais@hotmail.com">camilledehais@hotmail.com</a> <a href="mailto:candice_billy@hotmail.com">candice_billy@hotmail.com</a>	06 92 51 54 68 06 92 80 55 61	Résidence Pierre et Sable APP 7 88 CHEMIN BANCOUL	97490	SAINTE CLOTILDE
ROUEN	Pascal PREVEL	<a href="mailto:s3-rouen@snepfusu.net">s3-rouen@snepfusu.net</a>	02 35 67 20 12 06 74 26 95 48	3 RUE DES ESSARTS	76530	GRAND COURONNE
STRASBOURG	Coralie RUDOLF	<a href="mailto:Coralie.rudolf@ac-strasbourg.fr">Coralie.rudolf@ac-strasbourg.fr</a>	06 63 76 42 90	SNEP-FSU 19 BOULEVARD WALLACH	68100	MULHOUSE
TOULOUSE	André CASTELLAN	<a href="mailto:s3-toulouse@snepfusu.net">s3-toulouse@snepfusu.net</a>	05 63 49 02 48 06 15 28 40 59	SNEP-FSU 2 AVENUE JEAN RIEUX	31500	TOULOUSE
VERSAILLES	Jacotte SELS	<a href="mailto:s3-versailles@snepfusu.net">s3-versailles@snepfusu.net</a>	06 74 85 72 81	3 RUE MONTAIGNE	91400	ORSAY